

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux

Et le 23 juin

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel TERREAUX

**Présents :** M.DELPEY STEPHANE, M. GOYER FABRICE, M. HELLIAN JOEL, MME LAGORCE, MME LENTIGNAC JULIE, MME MURAT GINETTE, M. PALI EUGJEN, MME PINOTTI VIVI, MME RANDONNIER ELODIE, MME RAYGADE ISABELLE, MME SANCHEZ MARIELLE, M. TERREAUX DENIS, M. TERREAUX MICHEL

**Absents excusés :** M. BICHAUD ERIC, M. KADOUCH LAURENT

**Pouvoirs :** M. BICHAUD suppléé par MME LAGORCE, M. KADOUCH suppléé par MME PINOTTI

M. DELPEY STEPHANE a été nommé secrétaire de séance.

### **APPROBATION CHOIX DE LA COMMISSION D APPEL D'OFFRES – MARCHÉ REHABILITATION DE L ANCIENNE ECOLE EN CENTRE DE LOISIRS LA BOITE A JOUER**

La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises par lots le 06/01/2022. La liste des attributaires est la suivante :

LOT 1 VRD	ECLANCHER AMENAGEMENT
LOT 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE	BATI AQUITAINE
LOT 3 CHARPENTE BARDAGE	CONCEPT MAISON
LOT 4 COUVERTURE ETANCHEITE	CONCEPT MAISON
LOT 5 MENUISERIE EXTERIEURES	METALLERIE BERGERACOISE
LOT 6 OUVRAGE DE PLATRE	SUDRIE ET FILS
LOT 7 SOLS SOUPLES FAIENCES	BELLUZZO ET FILS
LOT 8 ELECTRICITE	POLO ET FILS
LOT 9 VENTILATION CHAUFFAGE PLOMBERIE	MARQUANT
LOT 10 MENUISERIE INTERIEURE	LES ARTISANS DU BOIS
LOT 11 PEINTURE	CHORS BATIMENT

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le choix de la commission d'appel d'offres pour les 11 lots précités,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### **MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS**

Le conseil municipal par 14 POUR et 1 CONTRE DECIDE :

D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022, à savoir publicité par affichage et publication papier.

### **BAIL PRECAIRE LOGEMENT 269 CHEMIN DE LA MOUTHE**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de la commission « immeuble » d'instaurer un bail précaire d'un an.

## **DEMANDE D INTEGRATION DE DEUX IMPASSES DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRES**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité demande à la CLECT de la CAB de bien vouloir au titre de l'année 2023 intégrer ces l'impasses des Bruyères et l'impasses de la Vigne dans la voirie communautaire.

### **DECISION MODIFICATIVE 1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21312 : Bâtiments scolaires	0.00 €	2 129.04 €	0.00 €	0.00 €
R-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 129.04 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 129.04 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 129.04 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 129.04 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 129.04 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 129.04 €</b>		<b>2 129.04 €</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la DM 1.

### **AVENANT CNP**

Cotisation CNP : 6.21 % La date de prise d'effet est fixée au 1er janvier 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant correspondant à ces nouvelles mesures.

### **CONVENTION DE PASSAGE DE CANALISATION SOUTERRAINE ET SES ACCESSOIRES**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant à la servitude accordée à la société ENEDIS.

### **ABONNEMENT PANNEAU POCKET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION :

- autorise le maire à adhérer au service « PanneauPocket » pour une durée d'un an et désigne Elodie RANDONNIER comme élue en charge de l'application.

### **TARIFS LOCATION SALLE DES FETES**

Le conseil municipal à l'unanimité valide les tarifs suivants :

	<b>Tarifs pour les habitants de lembas</b>	<b>Tarifs personnes extérieures</b>
<b>LOCATION ETE (du 1er mai au 31 octobre)</b>	<b>150 €</b>	<b>300 €</b>
<b>LOCATION HIVER ( du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)</b>	<b>180 €</b>	<b>400 €</b>
<b>REVEILLON DU 31 DECEMBRE pour les particuliers</b>	<b>400 €</b>	<b>500 €</b>
<b>REVEILLON DU 31 DECEMBRE pour les professionnels</b>	<b>1000 €</b>	

Les demandes de locations ne sont traitées qu'à réception de l'ensemble des pièces constituant le dossier :

- convention complétée et signée,
- justificatif de domicile,
- attestation d'assurance,
  - chèque des arrhes d'un montant de 50 €,
  - chèque de caution d'un montant de 350 €.

#### **REVALORISATION TARIF CANTINE SCOLAIRE RENTREE SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil municipal par 12 POUR 3 CONTRE et 3 ABSTENTION décide de fixer le prix du repas à 3.30 € pour une application à partir de la rentrée de septembre 2022.

#### **COMMISSION ACCESSIBILITE**

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

##### **Titulaires :**

M. BICHAUD Eric  
Mme LAGORCE Chantal  
Mme MURAT Ginette  
Mme SANCHEZ Marielle  
M. TERREAUX Denis

##### **Suppléante :**

Mme RANDONNIER Elodie

#### **REDEVANCE D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS 2022**

Redevance d'occupation du domaine public 221 €

#### **REDEVANCE D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM 2022**

redevance d'occupation du domaine public: 1280.29 €

#### **REDEVANCE D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2022**

Redevance : 220 €

#### **SUBVENTION LOGICIEL BOITE A JOUER**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de participer à l'achat du logiciel de la Boite à jouer à hauteur de 3200 € TTC.

#### **VALIDATION DEVIS JEU EXTERIEUR ECOLE**

Le conseil municipal par 14 POUR et 1 ABSTENTION valide les devis relatifs aux jeux extérieurs de l'école.